

Conseil municipal du 3 décembre 2018

Le lundi trois décembre deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Roland DEMESMAY, adjoint au maire.

Absents excusés et représentés : Mme Virginie AUFFRET, absent excusé, procuration à Mme Françoise BERNARD; Mme Véronique LEMESTRE, absente excusée ; M. Fabrice VALLALDONT, absent excusé, procuration à M. Rémy MICHON ; Mme Florence MONNIN, absente; M. Bertrand ASTRIC, absent excusé, procuration à M. Roland DEMESMAY.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2018 est approuvé.

M. Bernard BONNOT a été élu secrétaire de séance.

1. CAGB : mise à jour des statuts

Cette question sera abordée au cours de la séance du conseil municipal du mois de janvier 2019

2. Borne de recharge de véhicule électrique : demande de subvention auprès du SYDED

L'adjoint au maire rappelle que dans son programme, le conseil municipal avait inscrit un volet environnemental. L'installation d'une double borne de recharge de véhicules électriques rentre typiquement dans ce type d'action.

De plus, la mise en place de ce dispositif répond à une demande forte des boussiers et habitants des communes extérieures.

Actuellement la commune restructure une partie de son centre avec la réhabilitation de l'ancienne cure située à coté de la mairie. Deux places de parking, dont une PMR, seraient dédiées à cet équipement.

L'adjoint au maire précise que l'ADEME a des financements spécifiques pour ce type d'équipement. Dans ce cadre il propose de déposer une demande de subvention auprès du SYDED.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès du SYDED pour l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques.

3. Caisse des Dépôts et de Consignation : réaménagement d'un emprunt

L'adjoint au maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 5 novembre 2018 avait donné son accord de principe sur le réaménagement de la dette souscrite auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation sur une durée de 5 années.

Il présente l'offre de réaménagement :

- CRD : 175 526.78 €

- durée : 14 ans
- taux : 1.950 % révisable
- soulte refinancée : 8 545.03 €
- commission : 300 €

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le réaménagement de la dette souscrite auprès de la CDC et autorise le maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier

4. Monument aux morts : don pour la rénovation

L'adjoint au maire donne lecture d'un courrier de M. Bernard VALLADONT dans lequel il souhaite participer financièrement à la réfection du monument aux morts.

Une somme de 719.04 euros provenant de la liquidation de l'amicale 4ème TRM et une somme de 280.96 € en fond propre de M. Bernard VALLADONT, soit un total de 1 000 €.

L'adjoint au maire propose d'accepter de don.

L'exposé de l'adjoint au maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce don et remercie vivement monsieur Bernard VALLADONT pour cet acte de générosité.

5. BP 2018 Budget Général : transferts de crédits

L'adjoint au Maire expose qu'afin de régler des factures sur l'exercice 2018, il convient de procéder aux transferts de crédits suivants :

- transfert de 600 € du chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) à l'article 6413 (personnel non titulaire)
- transfert de 3 000 € du chapitre 020 (dépenses imprévues d'investissement) à l'article 2046 (attribution compensatrice d'investissement)
- transfert de 8 100 € de l'article 202 (frais de document d'urbanisme) à l'article 62876 (instruction documents d'urbanisme) par un mouvement négatif des chapitres 021 et 023 d'un même montant de - 8 100 €.

L'exposé de l'adjoint au Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces transferts de crédits.

6. Remboursement frais d'assurance

L'adjoint au Maire rappelle que suite à des infiltrations d'eau en toiture dans la nef de l'Eglise, une partie du plafond en plâtre est tombé. Des travaux de colmatage de la fuite d'eau ont été réalisés ainsi qu'une mise en sécurité du

plafond en plâtre. Ces travaux de mise en sécurité, d'un montant de 655 € ht sont pris en charge par l'assurance déduction faite de la franchise.

Les travaux de réparation n'étant pas encore réalisés à ce jour, il est demandé à l'assurance de déduire la franchise une fois que les travaux seront réalisés.

7. Point sur les projets

monument de la Paix : l'œuvre du sculpteur prend forme.

Maison des Loups : l'adjoint au maire fait part de la réunion avec le cabinet AD + et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Il présente les derniers plans. Des sources d'économies sont à envisager afin de rester conforme au cahier des charges.

Une réunion avec le cabinet AD+, l'AMO et le conseil municipal est prévue le 17 dec. 2018 afin de valider l'Avant Projet Définitif.

la Cure : la phase désamiantage est terminée. La démolition intérieure va débuter et se terminer fin décembre afin de permettre le coulage de la dalle.

Les travaux de charpente débuteront en janvier 2019.

Espace de la Pâture : L'adjoint au maire expose que dans le cadre de l'aménagement de l'espace de la pâture il convient de réaliser un échange de terrains entre M et Mme Jérôme MARGUET et la commune. Il résulte de cette soultte une vente de terrain communal. Il propose de retenir comme prix de vente celui qui avait été fixé par les domaines à savoir 19 € HT le m2. L'exposé de l'adjoint entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** et donne tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour mener à bien cette transaction.

Questions diverses

Vœux de la municipalité : le 7/01/2019 à la Maison Des Loups à partir de 19h00

Conseil municipal du mois de janvier : mardi 8 janvier 2019 à 20h00

Comité des fêtes : le comité sollicite la commune pour le prêt de vaisselle et chaises en octobre 2019. Cette demande est acceptée. En outre, l'assemblée générale de l'association aura lieu le 23 janvier 2019 à Torpes.

Grand loup 2ème semestre 2018 : Françoise BERNARD, Adjointe, sollicite les conseillers pour des articles pour cette édition.

Illuminations de Noël : elles seront en place jusqu'à la cérémonie des vœux. Bien que le cahier des charges prévue n'ait pas été totalement respecté, elles restent tout de même brillantes et de qualité.

La séance est levée à 22h30

